

Image not found or type unknown



## notaire changeant d'étude

Par **jopa**, le **15/10/2012** à **21:45**

bonjour, le notaire s'occupant de la succession suite au décès de mon père a changé d'étude. je lui ai demandé de récupérer le dossier car il s'occupe également de la vente de la maison. L'étude qui a le dossier me demande 600 euros pour transmettre celui-ci. Est-ce légal et comment faire ?